

## FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DE PRODUIT

### SECTION I – IDENTIFICATION DU PRODUIT

**Nom du produit :** MASTERS A-PLUS

**Utilisation :** Scellant adhésif anaérobie pour filetage de tuyau et joints d'étanchéité

**Nom et adresse du fournisseur :**

**Nom et adresse du fabricant :**

G.F. THOMPSON CO. LTD.  
620 Steven Court, Unit 11  
Newmarket, Ontario  
L3Y 6Z2

Se référer au fournisseur.

**Numéro de téléphone d'urgence :** (905) 898-2557

**Catégories SIMDUT :** D1A, D2B

### SECTION II – INGRÉDIENTS

Ingrédients	No. CAS	% poids	CL <sub>50</sub> / 4 heures		DL <sub>50</sub> mg/kg	
			(Rat, inh.)	(Rat, orale)	(Lapin, cutané)	
Résine fumarate de Diphénol A	39382-25-7	15-40	N/D	N/D	N/D	N/D
2-Méthacrylate d'hydroxyéthyl	868-77-9	15-40	N/D	3275 (souris)	N/D	N/D
Plastifiant polymérique	29408-67-1	10-30	N/D	N/D	N/D	N/D
Polyéthylène	9002-88-4	5-10	N/D	>3000	N/D	N/D
Teflon	9002-84-0	5-10	N/D	N/D	N/D	N/D
Dioxyde de titane	13463-67-7	1-5	N/D	N/D	N/D	N/D
Hydroperoxyde de cumène	80-15-9	1-5	220 ppm	382	500(rat)	
N,N-Dialkyltoluidines	613-48-9	1-5	N/D	N/D	N/D	N/D
Saccharine	81-07-2	1-5	N/D	17,000	N/D	N/D
Silice en état amorphe	112945-52-5	1-5	N/D	N/D	N/D	N/D

### SECTION III – CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

**État physique, odeur et apparence :** Pâte blanche, faible en odeur

**Seuil de perception de l'odeur :** N/D

**Coefficient de répartition eau/huile) :** N/D

**Densité relative :** 1.09 à 80°F (27°C)

**pH :** N/D

**Point d'ébullition :** >300°F (149°C)

**Point de congélation :** N/D

**Densité de vapeur (Air = 1) :** N/D

**Taux d'évaporation (Acétate-n butylique = 1) :** N/D

**Pourcentage volatile :** 8.6%

**Pression de vapeur (mm de Hg) :** <5

**Solubilité dans l'eau :** Faible

**Viscosité :** 550,000 centipoises

### SECTION IV – DONNÉES SUR LES RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

**Conditions d'inflammabilité :** N'est pas considéré comme produit inflammable, mais peut toutefois s'allumer quand mis à une chaleur extrême ou par une flamme.

**Point d'éclair (Méthode) :** > 203°F (95°C) (TCC)

**Température d'auto-inflammation :** N/D

**Limite d'inflammabilité supérieure % :** N/D

**Limite d'inflammabilité inférieure % :** N/D

**Moyens d'extinction :** Agent chimique en poudre, mousse antialcool, dioxyde de carbone. Ne pas utiliser de jet d'eau, car cela peut étendre le matériel en combustion.

**Sensibilité aux chocs / décharges électrostatiques :** N'est pas sujet à être sensible.

**Mesures à prendre lors d'un incendie :** Les pompiers doivent porter un équipement adéquat comprenant un appareil respiratoire autonome. Retirer les contenants du lieu d'incendie si cela peut être fait sans risque. Le jet d'eau peut s'avérer inefficace. Le jet d'eau peut servir qu'à refroidir les appareils et contenants exposés à la chaleur ou aux flammes.

**Risques d'incendie et d'explosion inhabituels :** Risque de rupture du contenant dû à l'expansion interne si exposé à une flamme ou une chaleur excessive.

**Produits de combustion dangereux :** Monoxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre, formaldéhyde, acroléine, fluorure d'hydrogène, tétrafluorométhane de carbone, fluorure de carbonyle, phénol et autres hydrocarbures.

=====

**SECTION V – DONNÉES SUR LA STABILITÉ ET LA RÉACTIVITÉ**

=====

**Stabilité** : Stable sous condition de respecter les recommandations prescrites sur la manutention et l'entreposage du produit. Ce produit peut se décomposer lentement s'il est exposé aux rayons du soleil et l'air. La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**Matières incompatibles (Produits à éviter)** : Agents oxydants, diluants et acides.

**Réactivité** : Stable à une pression et température ambiantes. Éviter d'exposer le produit à la chaleur, une flamme ou aux rayons de soleil direct.

**Décomposition dangereuse de produits** : Aucun danger connu. Vous référer à la section IV "Données sur les risques d'incendie et d'explosions".

=====

**SECTION VI – PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES**

=====

**\*\*\* Voies d'exposition et symptômes aigus\*\*\***

**Limite d'exposition** :

**Selon ACGIH-TLV** : Dioxyde de titane – 10 mg/m<sup>3</sup>; Silice en état amorphe – 10 mg/m<sup>3</sup> (*En tant que particules sinon non spécifié - PNOS*).

**Selon OSHA-PEL** : Dioxyde de titane – 15 mg/m<sup>3</sup>

**Inhalation** : L'inhalation de brumes ou des vapeurs peut être nuisible ou fatale. L'inhalation peut causer une irritation sévère au nez, à la gorge et aux voies respiratoires. Peut mener à un oedème pulmonaire et à la mort. Les symptômes peuvent inclure le mal de tête, la nausée, le vertige, la somnolence et d'autres effets reliés au système nerveux central. L'inhalation des vapeurs du produit chauffé peut causer ' la fièvre de vapeur de polymère ', une maladie pseudogrippale avec des symptômes comme la fièvre, des frissons, le mal de tête et le mal de gorge.

**Contact cutané** : Peut causer une irritation modérée. Le produit peut être absorbé.

**Contact oculaire** : Peut causer une irritation sévère et des dommages permanents aux yeux.

**Ingestion** : Produit nuisible ou fatal si avalé. Peut causer une irritation sévère à la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes peuvent inclure la nausée, des vomissements et la diarrhée.

**Effets chroniques** : Aucun effet connu.

**Cancérogénicité** : Aucun des ingrédients n'est classé comme cancérogène par le CIRC (IARC) ou le ACGIH.

**Effets sur la reproduction, tératogénicité, mutagénicité** : Aucun effet connu.

**Sensibilisation à la matière** : Peut provoquer une sensibilisation cutanée

**Conditions aggravées par l'exposition** : Maladies cutanées ou respiratoires déjà existantes.

=====

**SECTION VII – PREMIERS SOINS**

=====

**Inhalation** : Mener immédiatement la victime à un endroit pourvu d'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux.

**Contact cutané** : Laver la peau à pleine eau avec du savon tout en retirant les vêtements contaminés. Obtenir des soins médicaux. Lessiver les vêtements avant de les porter à nouveau.

**Contact oculaire** : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pour une durée d'au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux.

**Ingestion** : Ne pas provoquer le vomissement. Obtenir des soins médicaux immédiatement. Ne jamais donner de quoi par voie buccale à une personne inconsciente.

=====

**SECTION VIII – MESURES PRÉVENTIVES**

=====

**Petit déversement, fuite** : Porter un équipement de protection approprié. Écarter toutes sources de chaleur, d'étincelle ou de flamme. Aérer les lieux du déversement. Arrêter la fuite si ceci est possible sans risque. Pour un petit déversement, ramasser le produit à l'aide d'un matériel absorbant incombustible puis mettre les matériaux inertes contaminés à l'intérieur d'un récipient adéquat pour être mis au rebut plus tard. (Voir ci-dessous)

**Grand déversement** : Lors d'un grand déversement, l'absorption du produit sur des matériaux inertes peut causer la polymérisation, haussant la chaleur et la pression à l'intérieur des récipients fermés. Faire aérer les récipients pour prévenir une montée de pression. Veuillez informer les personnes d'autorité concernées requises.

**Élimination des déchets** : Suivre les directives recommandées ci-dessous (page suivante). Disposer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux de votre localité.

## =====

## SECTION VIII – MESURES PRÉVENTIVES (suite)

## =====

## \*\*\* ÉQUIPEMENT DE PROTECTION\*\*\*

**Protection respiratoire:** En cas d'exposition prolongée ou lorsque l'indice excède les limites (PEL ou TLV), utiliser un appareil respiratoire certifié par NIOSH.

**Ventilation :** Utiliser dans un endroit bien aéré. Utiliser un système d'échappement standard des lieux pour une exposition de longue durée ou lorsque l'indice (TLV) n'est pas connu.

**Protection cutanée :** Le port de gants protecteurs résistant au produit est obligatoire.

**Protection oculaire :** Lunettes étanches protectrices nécessaires à prévenir tout contact du produit avec les yeux.

Autre équipement de protection : Un poste laveur d'yeux ainsi qu'une douche de sécurité devraient être mis à la disposition dans le lieu de travail immédiat. D'autres dispositifs de protection peuvent être requis selon les normes de travail.

## =====

## \*\*\*MANUTENTION ET ENTREPOSAGE\*\*\*

**Manutention :** Porter un équipement de protection adéquat. Utiliser le produit dans un endroit bien aéré. Éviter de respirer les vapeurs, fumées ou bruiness. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éliminer toute source d'inflammation. Garder le produit à l'écart des matières oxydantes et incompatibles. Être prudent lors de l'ouverture du couvert. Refermer le récipient, lorsque non utilisé. Bien se laver après avoir manipulé le produit.

**Entreposage :** Entreposer dans un endroit frais (< 110°F (43°C)), sec et bien ventilé à l'écart des matières oxydantes, chaleur, flammes ou rayons de soleil directs. Ne pas fumer dans le lieu d'entreposage.

**Transport :** Le transport de ce produit est présentement non réglementé par RTMD (TDGR) Règlement sur le Transport des Marchandises Dangereuses en ce qui a trait aux voies terrestres à l'intérieur du Canada.

## =====

## SECTION IX – RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉPARATION (et légende pour abréviations et références)

## =====

**FICHE SIGNALÉTIQUE**

Préparée par : G.F. THOMPSON CO. LTD.

Numéro de téléphone : 905-898-2557

Date de préparation : 1 décembre 2009

## -----

**Abréviations :**

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists (É.-U.)

CIRC (IARC): Centre International de Recherche sur le Cancer (International Agency for Research on Cancer)

NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health (É.-U.)

N/D : Non disponible

SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

TLV: Valeurs-seuils (Threshold Limit Values)

RTMD (TDGR) : Règlement sur le transport des marchandises dangereuses

OSHA : Occupational Safety and Health Act (É.-U.)

PEL : Limite admissible d'exposition ( (PEL) Permissible exposure limit)

RTECS : Registre des effets toxiques de substances chimiques (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances)

TCC : Point d'éclair d'un produit en vase clos (Threshold Limit Values)

CAS : Chemical Abstract Service (É.-U.)

CEPA: Registre environnemental de la LCPE (Canadian Environmental Protection Agency)

**Références — Livres et publications anglaises :**

1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices for 2004.

2. International Agency for Research on Cancer Monographs, 2004.

3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCInfoWeb databases, 2004 (Chempendium and RTECs).

4. Fiches signalétiques de sécurité de produit émises par le fabricant.

=====